REVIPAP
GROUPEMENT FRANÇAIS DES PAPETIERS
UTILISATEURS DE PAPIERS RECYCLABLES

Contact presse
Sophie Méchadier
01 42 94 08 71
06 80 66 31 87

Projet 2 18/07/07

Industrie du recyclage des papiers et cartons

« Vers une société du recyclage » : la contribution des papiers et cartons au Grenelle Environnement

Paris, le 18 juillet 2007 **REVIPAP (Groupement Français des Papetiers Utilisateurs de Papiers Recyclables) vient d'élaborer un document stratégique fixant huit principes directeurs pour aller vers une société de recyclage « *Du déchet à la ressource : vers une société de recyclage pour un développement durable* ». Ces propositions s'inscrivent dans la grande mobilisation « Grenelle Environnement » auquel est associée l'industrie française du recyclage des papiers et cartons.**

Au moment où la Commission Européenne propose la construction d'une société européenne du recyclage, la France doit se mobiliser pour saisir toutes les opportunités offertes par le recyclage, comme ont déjà particulièrement su le faire certains de nos voisins européens. L'élan qui vient d'être donné au développement durable, désormais placé au rang de priorité nationale, constitue un point de départ à des objectifs précis et ambitieux.

L'industrie française du recyclage des papiers et cartons, qui s'inscrit déjà dans cette démarche de développement durable avec des performances probantes (taux d'utilisation dépassant les 60%), est pleinement engagée dans la conduite de ce chantier. Associée aux travaux du « Grenelle Environnement », elle est déjà une force de propositions, rassemblées dans un document intitulé *« Du déchet à la ressource : vers une société du recyclage pour un développement durable ».*

Dans un monde où il faudra continuer à satisfaire les besoins croissants de la société malgré la rareté des ressources et des énergies, le recyclage est la solution d'avenir. Il constitue une réutilisation matière exemplaire : en transformant le déchet en ressource ; en réduisant les impacts liés tant au prélèvement /extraction de la matière neuve qu'aux opérations de traitement des déchets. Il permet d'économiser l'énergie en évitant la destruction de la matière qu'il faudrait alors remplacer, tout en conservant, à l'inverse de l'incinération avec récupération d'énergie, le potentiel énergétique contenu dans les produits usagés.

Dans une économie où les produits importés pèsent sur l'emploi et le tissu industriel, le recyclage constitue une chance de transformer ces produits après usage, des « produits à éliminer », en ressources et de développer ainsi un ensemble d'industries de base, réparties sur tout le territoire parce que situées à proximité des gisements de ces matières.

L'industrie du recyclage des papiers et cartons remplit une mission essentielle au regard de l'intérêt général en offrant d'ores et déjà des capacités de traitement indispensables à une gestion fiable et pérenne de ces déchets, dans un cadre sûr et transparent. Ce potentiel doit faire l'objet d'une politique claire et ambitieuse permettant à nos sociétés d'assurer leur développement économique tout en instaurant des principes de gestion durable concernant l'exploitation des ressources matières ou des énergies liées aux déchets.

Cette volonté passe par une définition claire du rôle et de la place du recyclage dans la chaîne globale de récupération-recyclage, par l'affirmation du statut particulier du recyclage du fait de sa nature duale, par le respect de la hiérarchie des modes de traitement prévue dans la Directive Européenne « Déchets » qui privilégie la réutilisation matière par recyclage par rapport à l'incinération avec récupération d'énergie.

Elle implique également la définition d'un cadre d'orientation destiné à optimiser le fonctionnement de la chaîne du recyclage : amélioration qualitative de la collecte, responsabilisation accrue du producteur pour une meilleure mobilisation des partenaires, généralisation des efforts liés à la sécurité (traçabilité et contrôle qualité), renforcement de la compétitivité (adaptation de la politique des transports, statut des déchets de recyclage), …

Si le recyclage semble concerner les industriels, pour lesquels c'est une opportunité de développement, il doit être clair désormais, que le recyclage constitue la base d'une économie en boucle incontournable pour assurer le développement durable de notre société.